

NOTRE MOT À DIRE

LE JOURNAL DE LA FÉDÉRATION **FEETS**

Équipement Environnement Transports Services

**IMAGINER DES FUTURS
ALTERNATIFS EST
TOUJOURS UN ACTE
DE LIBERTÉ**



Sommaire

- P.3 Edito
- P.5 Fonction Publique
- P.6 Autoroutes

- P.6 Prévention Sécurité
- P.7 Nettoyage Propreté
- P.8 Portuaire

- P.8 Transport aérien
- P.9 Résolution du CNF

Édito Spécial CNF

**CES ÉCHANGES ONT
RAPPELÉ UNE ÉVIDENCE :
LES REVENDICATIONS
SONT LE CŒUR BATTANT
DE NOTRE
ORGANISATION
SYNDICALE ! »**

AUTOROUTES

**NOTRE ORGANISATION
CONTINUERA À SE BATTRE
PIED À PIED POUR FAIRE
ENTENDRE LA VOIX DES
TRAVAILLEURS
DU SECTEUR. »**



Vous aider au-delà des termes du contrat, c'est notre vision solidaire de la protection sociale.

Dans le cadre du régime Frais de santé de la Branche Propreté et Service Associés, ce sont 2 % de vos cotisations qui alimentent un fonds permettant de mettre en œuvre des actions concrètes au profit des salariés non-cadres.

Ainsi, les salariés peuvent bénéficier de plusieurs aides financières telles que :

- 1400 € suite à une hospitalisation ou à des frais médicaux importants (dans la limite du reste à charge) pour le salarié ou l'un de ses enfants à charge (affilié au régime Frais de santé AG2R LA MONDIALE)
- 1400 € pour l'achat ou la location de matériel médical lié à un handicap du salarié ou d'un enfant à charge
- 1000 € pour le paiement des frais d'obsèques d'un salarié, de son conjoint ou d'un enfant à charge décédés
- La prise en charge de la part salariale du régime frais de santé des apprentis en contrat de moins de 12 mois
- Le financement d'une formation aux gestes premiers secours (PSC1).

Pour plus d'informations sur les aides financières :



AG2R LA MONDIALE

Épargne
Retraite
Santé
Prévoyance

IMAGINER DES FUTURS ALTERNATIFS EST TOUJOURS UN ACTE DE LIBERTÉ

CONNAÎTRE NOTRE PASSÉ, C'EST MIEUX PRÉPARER NOTRE AVENIR. »

ÉDITO

Les 24 et 25 juin derniers s'est tenu le Conseil National de la FEETS-FO. À cette occasion, les membres élus et mandatés par leurs instances, issus du secteur public comme du privé, ouvriers ou cadres, femmes ou hommes, français ou étrangers, ont pu échanger, débattre et confronter leurs points de vue dans un esprit profondément fraternel. Tous différents mais avec un même idéal, le fil à plomb qui a guidé ces discussions était clair : l'intérêt des travailleurs, loin de toute instrumentalisation politique.

De nombreux sujets essentiels ont été abordés, témoignant de l'ampleur des défis actuels : l'alliance inquiétante entre le Trumpisme et les géants de la Silicon Valley, les conflits internationaux, la montée des idéologies xénophobes, les urgences environnementales, les enjeux complexes liés à l'intelligence artificielle, la situation économique et l'emploi, le scandale des morts au travail, les revendications salariales, la bataille des retraites, ainsi que le développement syndical et nos résultats aux élections professionnelles.

Ces échanges ont rappelé une évidence : les revendications sont le cœur battant de notre organisation syndicale !

Toutes ces réflexions et ces mobilisations nous ont menés à une question centrale : comment garder notre cap tout en imaginant un futur véritablement désirable ? La réponse est ancrée dans notre histoire commune et dans notre attachement indéfectible à notre liberté.

En cette année 2025, nous célébrons plusieurs anniversaires fondamentaux qui résonnent particulièrement aujourd'hui :

- Les 130 ans de la Confédération Générale du Travail, notre héritage commun. En 1895, à Limoges,

des femmes et des hommes courageux ont décidé de dépasser les corporatismes pour bâtir ensemble un monde meilleur. Nous sommes fiers de cette audace et nous leur devons beaucoup. Comme l'ont affirmé d'autres camarades tout aussi déterminés en 1948, nous poursuivrons, libres et indépendants, la véritable CGT.

- Les 120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État, symbole fort de liberté de conscience. Cette loi nous inspire au quotidien pour maintenir dans notre syndicat un esprit de liberté absolue, loin de toute emprise extérieure, qu'elle soit religieuse ou politique.
- Les 80 ans de la Sécurité Sociale, ce trésor collectif aujourd'hui menacé par les attaques néo-libérales, par les projets de capitalisation et de TVA sociale. Nous devons défendre avec force ce modèle de solidarité, pilier de notre société.

Connaître notre passé, c'est mieux préparer notre avenir. Non pas simplement anticiper ce qui viendra, mais imaginer activement des futurs alternatifs et désirables. Comme le souligne Giuliano da Empoli : « Prédire l'avenir est toujours un acte de pouvoir, mais imaginer des futurs alternatifs est toujours un acte de liberté. »

L'invitation finale lancée à tous nos camarades est donc claire : soyons libres !



Zaïnil NIZARALY
znizaraly@feetsfo.fr

EN BREF

Lors du Conseil National Fédéral nous avons eu l'opportunité d'avoir un capteur de qualité de l'air intérieur prêté par le SNSQA-FO (Syndicat National de Surveillance de la Qualité de l'Air). Cet outil a permis de mettre en avant un enjeux important pour la santé des travailleurs. De nombreux secteurs de la fédération sont directement concernés par ce sujet : le maritime, le portuaire, le transport aérien, les routes et autoroutes, le nettoyage du métro et plus largement tous les salariés.



FO VOUS DÉFEND



FEETSFO.FR

FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES • FORCE OUVRIÈRE
Notre Mot A Dire n°196 - juin 2025
46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris . Tél. : 01.44.83.86.20
Fax : 01.48.24.38.32 . Courriel : contact@feetsfo.fr . Site : www.feetsfo.fr
Directrice de la Publication : Zainil NIZARALY . Rédaction : Etienne CASTILLO
Publication éditée par la FEETS FO . Impression FEETS FO au siège de la Fédération . Publicité : au Journal . N° CPPAP : 0529 S 06882 . N° ISSN : 1263-5618
Dépôt légal : juillet 2025 . Prix à l'unité : 0,84 Euros . Abonn.t annuel : 10,06 Euros (12 numéros) . Abonn.t principal + supplément : 13,72 Euros
Euros (12 numéros) . Abon.t de soutien : 15,24 Euros

LE BLUESKY DU MOIS

FEETS FO
@feets-fo.bsky.social

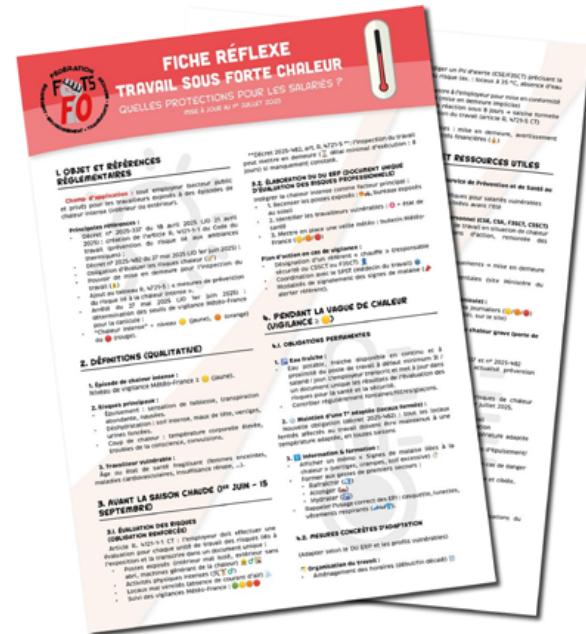
+ Suivre

Canicule : protégez-vous au travail !

FO publie une fiche réflexe avec vos droits & les devoirs de l'employeur.

À lire et diffuser : admin.feetsfo.fr/storage/docu...

<https://bsky.app/profile/feets-fo.bsky.social/post/3lfrhmc6xis2z>



12 juin 2025 à 10:05



L'ACTUALITÉ DANS LES SECTEURS EN MODE RAPIDE



FONCTION PUBLIQUE

Le Centre de Gestion des Centres de Vacances (CGCV) : un acteur solidaire au service des enfants des agents du ministère Territoire/Ecologie, un soutien historique de la FEETS-FO

Dans un contexte économique difficile, marqué par l'inflation et les contraintes inédites liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques, le CGCV (Comité de Gestion des Centres de Vacances) a su, en 2024, maintenir son engagement au service des enfants des agents des ministères de l'environnement et des territoires. Avec 130 séjours organisés, plus de 48 000 journées vacances réalisées et un taux de fréquentation remarquable de 95 %, le CGCV a confirmé son rôle central dans l'accès aux vacances pour tous, en particulier les familles les plus modestes. Ces résultats sont le fruit des efforts constants d'une équipe mobilisant près de 600 acteurs, salariés, saisonniers et bénévoles.

Au cœur de son action : des valeurs fortes de solidarité, de laïcité, de citoyenneté et d'éco-responsabilité. Le CGCV poursuit une politique tarifaire fondée sur le quotient familial, facilite le paiement échelonné et multiplie les aides solidaires (ANCV, PIM, séjours gratuits), garantissant une réelle accessibilité aux vacances. Il a également renforcé son engagement en faveur de l'inclusion avec l'accueil de 197 enfants porteurs de handicap, et s'est donné pour cap la rénovation de ses centres pour répondre aux enjeux de transition écologique.

La FEETS-FO, organisation qui a participé à la création du CGCV et en est partie prenante depuis lors, réaffirme son plein soutien à cet opérateur social historique, dont l'action

constitue un acquis majeur pour les agents et leurs familles.

A l'occasion de l'assemblée générale organisée sous l'égide de son nouveau président Laurent Le-Floch, elle a salué la gouvernance renouvelée et collégiale du CGCV, ses projets pédagogiques ambitieux et ses initiatives innovantes en matière de solidarité, d'inclusion et d'éco-citoyenneté. Alors que certaines réflexions interministérielles pourraient fragiliser les opérateurs sociaux des ministères, la FEETS-FO s'oppose à toute logique d'externalisation ou de mise en concurrence et exige de l'État employeur un soutien budgétaire pérenne, garant des ambitions du CGCV : développement des séjours inclusifs, rénovation des centres, maintien de tarifs accessibles.

Parce que le CGCV est un outil précieux au service des agents et de l'éducation populaire, la FEETS-FO restera pleinement engagée dans sa gouvernance au travers de ses administrateurs, aux côtés des équipes qui portent ces projets avec conviction. Ensemble, défendons ce modèle unique qui contribue à l'épanouissement des enfants et à la construction des citoyens de demain.



Laurent
ljanvier@feetsfo.fr



AUTOROUTES

Ambition France Transports : FO alerte sur le risque d'une réforme antisociale du modèle autoroutier

Les deux conférences « Ambition France Transports », organisées au CESE le 20 mai et à Bercy le 12 juin, ont posé les bases d'un futur modèle de financement des infrastructures. Si les enjeux budgétaires ont occupé le devant de la scène, Force Ouvrière a dénoncé l'absence criante de volet social, en particulier dans le secteur autoroutier.

La FEETS-FO, forte de son ancrage dans les sociétés concessionnaires, a tiré la sonnette d'alarme : les personnels autoroutiers sont les grands oubliés des débats. La perspective de la fin des concessions entre 2031 et 2036, combinée aux appétits du privé, risque de produire un cocktail explosif si aucune garantie sociale n'est actée.

FO constate déjà les dégâts : sous-effectifs, polyvalence forcée, sous-traitance galopante, pression sur les temps de repos, management de plus en plus agressif, incertitudes en cas de transfert de contrats. Trop souvent, les logiques de rentabilité ont relégué les droits des salariés au second plan. Et les annonces récentes sur un recours renforcé aux partenariats public-privé n'augurent

rien de bon sans mécanismes de contrôle stricts.

Fort de ce constat, Force Ouvrière réclame des clauses sociales obligatoires dans tous les futurs contrats (concessions, PPP, DSP), intégrant :

- le maintien de l'emploi et des statuts ;
- des dispositifs de formation et d'évolution ;
- des critères de sécurité et de qualité de service ;
- un véritable droit de regard syndical sur l'exécution des contrats.

FO exige aussi que la sécurité des personnels d'exploitation devienne une priorité nationale, avec des moyens humains, techniques et juridiques à la hauteur, car il est clair que l'on ne modernise pas un réseau avec du mépris pour ceux qui le font vivre au quotidien. Nous refusons que la recherche d'économies à tout prix se traduise par l'abandon de missions essentielles, la dégradation des conditions de travail et la disparition des savoir-faire.

En conséquence, la FEETS-FO appelle solennellement l'État à intégrer un chapitre social structurant dans le rapport final de

la conférence, attendu pour juillet. Sans cela, la réforme autoroutière tournerait le dos à des milliers de salariés qui, chaque jour, assurent la continuité et la sécurité du service. Et cela, c'est inacceptable pour notre organisation, qui continuera à se battre pied à pied pour faire entendre la voix des travailleurs du secteur.



Frédéric
fleroux@feetsfo.fr

PRÉVENTION SÉCURITÉ

La formation dans la branche Prévention Sécurité : des ambitions freinées par les donneurs d'ordres.

Dans la branche Prévention Sécurité, la formation est un levier essentiel pour renforcer les compétences des agents et garantir un service de qualité. Elle permet de répondre aux attentes des entreprises, des pouvoirs publics et des citoyens en matière de sécurité. Les évolutions permanentes des risques, des technologies et des exigences réglementaires rendent cette formation indispensable pour que les agents restent performants et adaptés à leur environnement professionnel.

L'ADEF (Association pour le Développement de la Formation Professionnelle dans la branche Prévention-Sécurité), créée en 2007, est au cœur de ce dispositif. Elle agit pour le compte de la CPNEFP, sous gouvernance paritaire, c'est-à-dire pilotée à parts égales par les organisations syndicales et patronales de la branche. Ce fonctionnement garantit que les décisions répondent aux besoins réels du terrain, en tenant

compte des réalités des entreprises et des attentes des salariés.

Ses missions :

- Certifier les formations menant aux titres reconnus par la branche (TFP APS, TFP ASA, TFP ASC, TFP A3P, CQP PSGE, TFP Cyno-Explo, CCC ASTP, CCC P2S...) ;
- Agréer et contrôler les organismes de formation qui dispensent ces certifications ;
- Adapter et faire évoluer les référentiels selon les métiers, les techniques et les obligations ;
- Développer des parcours complémentaires pour des besoins spécifiques (protection rapprochée, surveillance renforcée, prévention incendie).

L'ADEF veille à ce que ces formations soient alignées sur les attentes du CNAPS, du ministère de l'Intérieur et des évolutions réglementaires. Elle contribue à la professionnalisation des agents et à la reconnaissance de leurs compétences.

Pourtant, malgré cet engagement, les donneurs d'ordres limitent souvent le recours à ces formations complémentaires. Ils invoquent un contexte économique difficile, des contraintes budgétaires et un manque d'intérêt pour des qualifications jugées inutiles pour les agents chargés de surveiller leurs sites.

Ce raisonnement freine les initiatives de professionnalisation et crée un décalage entre les efforts de la branche et les attentes des clients. Ces refus traduisent une vision minimaliste de la sécurité, qui privilégie la simple présence au détriment d'une approche adaptée aux risques.

Investir dans la formation des agents, c'est investir dans un service plus fiable, la valorisation des métiers et la fidélisation des équipes. C'est une garantie de qualité pour les clients.



Dominique
ddeschamps@feetsfo.fr



**CETTE LOI VA AGGRAVER LA
SITUATION DE CELLES QUI
SUBISSENT DÉJÀ UNE DOUBLE
DISCRIMINATION, EN TANT
QUE FEMMES ET EN TANT
QU'ÉTRANGÈRES. »**

NETTOYAGE PROPRETÉ

La fabrique des sans papiers

L a loi immigration de janvier 2025 augmente les exigences des tests de français pour les séjours de longue durée. Ces exigences vont particulièrement impacter les personnes en difficultés avec l'écrit, les personnes dont la langue maternelle n'a pas le même alphabet que le français et surtout les femmes, souvent plus éloignées de la formation.

Désormais, pour obtenir ou renouveler une **carte de séjour pluriannuelle**, un diplôme de français à l'oral et à l'écrit, de niveau intermédiaire A2 (niveau demandé en langue vivante au collège) est nécessaire.

L'exigence du niveau de français pour la **carte de résident** est elle aussi rehaussée, à l'oral et à l'écrit. C'est le niveau avancé B1 (niveau demandé en langue vivante au lycée) qui est exigé.

MÉTIERS EN TENSION ?

Cette loi crée une voie d'obtention de cartes de séjour par le travail pour les seules personnes exerçant un métier en tension. Elle est discrétionnaire, avec des conditions restrictives mal adaptées aux réalités du secteur de la propreté, créant finalement un statut précaire supplémentaire.

La liste des métiers en tension est établie sur la base de données in-

complètes (seules les offres publiées via France Travail (Pôle Emploi) étant prises en compte). Alors que le secteur ne publie pas toutes les offres sur France Travail et de plus les salariés qui se retrouveront en situation irrégulière, seront victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail, ne peuvent pas être uniquement identifiés par ce biais.

Établir la liste des métiers en tension sur la base des indicateurs les plus récents exclut ces individus du dispositif de régularisation, bien qu'ils soient souvent des salariés particulièrement précaires, vulnérables à des conditions de travail difficiles et aux accidents du travail.

Ainsi, l'approche des « métiers en tension » maintient une perspective utilitariste de la main-d'œuvre étrangère, considérée comme une variable d'ajustement face aux pénuries de personnel, ce qui ne correspond pas toujours aux réalités du terrain.

Cette loi va aggraver la situation de celles qui subissent déjà une double discrimination, en tant que femmes et en tant qu'étrangères.

La FFETS-FO a déjà alerté à plusieurs reprises. De plus nous avons demandé la création d'une certification A2 et l'avons obtenue. La FEETS-FO est également signataire de deux courriers communs au sein de la Branche envoyés au ministère de l'intérieur :

- demande à la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité pour la prise en compte de notre certification A2 pour le renouvellement du titre de séjour ;
- demande au Ministre de l'Intérieur de reconnaître les certifications MCCP et CléA contextualisé Propreté comme preuves de maîtrise du français pour les personnes en insertion professionnelle dans le secteur de la propreté.



Nadia
njacquot@feetsfo.fr

SECTEUR PORTUAIRE

Éolien offshore : révélateur des mauvais choix de la stratégie portuaire

Le développement de l'éolien en mer, qu'il soit posé ou flottant, fait l'objet de nombreux débats.

Il interroge le fonctionnement actuel des ports et leur avenir. Pour les salariés, il soulève d'abord la question des **substitutions de trafic** : les énergies renouvelables progressent, tandis que les énergies fossiles, elles, sont promises à un recul drastique, voire à leur disparition.

Bien entendu, en matière de politique énergétique, les aléas géopolitiques – susceptibles de tout remettre en cause – appellent à la prudence.

Mais au regard des projets et appels d'offres engagés ou à venir, il est indispensable de **préparer les secteurs portuaires et maritimes** à cette nouvelle filière industrielle.

En mars 2025, le ministère des Transports a publié une feuille de route dédiée aux enjeux de l'éolien pour les ports. Plusieurs **points de vigilance ou d'alerte** en ressortent :

- **Le manque flagrant de financements publics de l'État**, qui pousse, selon le ministère, à re-

chercher des financements européens, régionaux ou privés.

- Or, on connaît la **faible influence de l'État français au niveau européen** sur les dossiers portuaires et maritimes. Pour mémoire, la France avait été exclue des routes maritimes européennes, faute d'un engagement politique à la hauteur...
- **Au niveau régional**, les financements dépendront des volontés politiques locales vis-à-vis de leurs ports, ce qui induit de fortes disparités sur le littoral, souvent motivées par des considérations politiciennes plus qu'économiques.
- **Resteront les partenariats public-privé**, solution de repli, mais rarement favorable aux salariés. Les investisseurs privés cherchent un retour sur investissement, généralement sous forme de rente garantie après la réalisation des travaux. C'est ce qui se passe aujourd'hui au port de Calais. Résultat : la rente est intouchable, et en cas de difficulté économique, ce sont **les**

salariés qui deviennent la variable d'ajustement.

Autre constat dressé par le ministère : la nécessité de **faire travailler les ports ensemble**. Après avoir **délibérément mis les ports en concurrence**, dans une logique de dumping social entre ports français, l'État reconnaît aujourd'hui que cette stratégie a détruit toute volonté de coopération. Les ports se livrent désormais une concurrence féroce pour capter les trafics.

Ces dérives, **Force Ouvrière les a dénoncées dès le départ**. C'était du bon sens. Mais la logique d'économies à court terme a prévalu, au détriment de la vision industrielle de long terme et de la capacité du pays à capter des opportunités économiques d'avenir.

D'autres pays européens, eux, ne s'y sont pas trompés...



Etienne
ecastillo@feetsfo.fr

TRANSPORT AÉRIEN

Taxe sur les salaires, les emplois et les usagers

L'année 2025 a été marquée par l'augmentation de la Taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA). Les syndicats de la fédération s'étaient mobilisés fin 2024 en intersyndicale contre cette augmentation. Mais le gouvernement l'a maintenue.

La conséquence de cette taxe est double :

- Elle a pesé sur les négociations salariales de la branche, les entreprises cherchant à compenser cette augmentation de fiscalité en limitant l'évolution de la masse salariale.
- Sur le long terme, elle risque de favoriser le contournement des aéroports français et des compagnies nationales. Un argument classique de compétitivité que ce même gouvernement n'hésite pas à brandir lorsqu'il s'agit de baisser les cotisations sociales. Entre l'argent des travailleurs et celui de l'État, il y a visiblement deux poids, deux mesures...

Autre effet négatif : en taxant le transport aérien au nom d'une écologie punitive – alors même que cette taxe n'est pas réinvestie dans la décarbonation du secteur (contrairement à ce qui peut exister dans le maritime) – le gouvernement participe à nourrir un discours de « flight shaming » contre les usagers.

Ceci étant, les résultats d'une enquête au sein de la branche viennent nuancer cette vision caricaturale d'un transport aérien superflu et réservé aux plus riches.

Les jeunes sont loin d'abandonner l'avion puisque les moins de 35 ans représentent désormais 46 % des passagers, soit une progression de 9 points depuis 2016.

Les employés sont devenus la première catégorie socioprofessionnelle dans les avions, passant de 36 % à 43 % des actifs entre 2016 et 2024.

Le transport aérien est aussi un besoin social :

- La part des vols pour motifs familiaux ou amicaux (VFR) a explosé de +46 % depuis 2016.
- En 2024, ils représentent 27 %

des déplacements, bien au-delà de la seule mobilité touristique.

- Ces déplacements répondent à des réalités concrètes : éloignement des proches, études, soins, mobilité professionnelle.

Contrairement aux discours dominants, les jeunes générations ne rejettent pas l'avion : elles en font un usage raisonnable, réfléchi, souvent pour maintenir des liens familiaux ou s'ouvrir au monde.

Dans ce contexte, plus de 8 Français sur 10 reconnaissent que le coût d'un billet d'avion pèse dans leur budget, et que 71 % se disent sensibles à toute augmentation de taxe. Un quart déclare même avoir dû renoncer à un déplacement faute de moyens.

La fiscalité aérienne actuelle est donc doublement injuste : elle pèse sur les salariés du secteur et sur les usagers les plus modestes, sans effet réel sur l'environnement...



Etienne
ecastillo@feetsfo.fr

RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL FÉDÉRAL DE LA FEETS-FO DES 24 ET 25 JUIN 2024

Le CNF condamne la poursuite des conflits, où qu'ils soient, où les populations sont massacrées pour des motifs terroristes, impérialistes, expansionnistes et économiques.

Une internationale réactionnaire étend son influence sur le monde et organise une montée des tensions identitaires et communautaires partout. Les discours autoritaires, liberticides, racistes, xénophobes et misogynes progressent dans tous les milieux.

Il y a 130 ans était créée la Confédération Générale du Travail

Le CNF affirme qu'il est du devoir de l'organisation syndicale de défendre, hier comme aujourd'hui, en toutes circonstances, les principes qui fondent son existence : l'égalité entre les individus, la liberté et la solidarité entre tous les travailleurs. Transiger avec ces principes par peur ou opportunisme serait trahir le syndicalisme libre et indépendant au profit du corporatisme et d'une institutionnalisation complice.

Le CNF rappelle que dans tous les régimes anti-démocratiques ou à tendance autoritaire, les militants des organisations syndicales font l'objet de vives répressions car elles demeurent l'un des derniers remparts démocratiques de résistance.

Pour le CNF, le gouvernement français, avec le soutien du patronat, exploite le chaos mondial comme une nouvelle opportunité d'attaquer notre édifice social, constitué de notre protection sociale et de nos services publics. Après la crise Covid et la crise inflationniste, le gouvernement utilise l'horizon de la guerre pour justifier la destruction de nos acquis. Le CNF condamne et s'oppose fermement à ces basses manœuvres.

Il y a 120 ans était adoptée la loi de séparation des églises et de l'Etat

Le CNF s'oppose à toute union sacrée par principe et affirme qu'en ces temps imprévisibles, la seule certitude de l'organisation syndicale est la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs qu'elle représente.

Pour assurer cette œuvre en toutes circonstances, l'organisation syndicale doit assurer son indépendance envers toutes chapelles, qu'elles soient religieuses, politiques ou philosophiques et demeurer seule maître de son cahier et agenda revendicatifs.

Le CNF rappelle que si nul ne peut introduire dans le syndicat les opinions et croyances qu'il professe au dehors, nul ne doit être à l'inverse persécuté ou dis-

criminé pour ces dernières, notamment sur le lieu de travail.

En période de tensions identitaires attisées par opportunisme politique, le CNF rappelle son attachement aux principes de laïcité et d'universalisme républicain, et dénonce ceux qui les instrumentalisent à des fins de luttes civilisationnelles.

Pour le CNF, ce sont l'Etat et les services publics républicains neutres et étrangers à toute croyance, qui garantissent et permettent l'intégration de chaque individu à la collectivité nationale. Remettre en cause les services publics, c'est inciter chacun à chercher du soutien auprès d'organisation opportunistes et sectaires.

Bouc-émissaire des réactionnaires démagogues, la fonction publique fait l'objet de menaces outrancières et irresponsables. Le CNF condamne la multiplication de propos et propositions « trumpo-miléristes » dans le débat national qui mettent les agents publics physiquement en danger et remettent en cause l'édifice républicain aussi bien en Hexagone qu'en outre-mer.

Il y a 80 ans était créée la Sécurité Sociale

Le CNF rappelle que la Sécurité Sociale n'est pas une dépense publique mais le salaire différé des travailleurs. Le CNF s'oppose à tout étatisation de la Sécurité Sociale par le transfert des cotisations patronales vers du financement public, notamment par l'introduction d'une TVA sociale.

De ce fait, le CNF dénonce les politiques d'exonération de cotisations et d'allégements fiscaux dont profitent depuis des années les entreprises et les plus riches sans conditions ni aucun résultat probant sur l'emploi.

Le CNF condamne les budgets austéritaires 2025 de l'Etat et de la Sécurité Sociale et ceux qui se préparent pour 2026. Une telle logique pénalise systématiquement les travailleurs sans résorber les déficits, comme nous avons pu le constater en Grèce.

Le CNF refuse que les salariés et les services publics paient les conséquences de choix politiques et revendique le rétablissement des cotisations et contributions patronales -et salariales- en rupture avec la logique libérale qui consiste à baisser les recettes puis réduire les droits.

Le CNF exige l'abrogation des récentes mesures d'économies comme les trois jours de carence et l'abaissement du taux d'indemnisation des arrêts maladies, aussi bien dans la fonction publique que dans le secteur privé.

Le CNF estime de surcroit que la réduction des droits et l'écart croissant entre taux de contribution et d'indemnisation, aussi bien de l'assurance maladie que chômage et retraite, a pour objectif final d'inciter les salariés et agents qui le peuvent à se tourner vers des solutions privées par capitalisation et ainsi détruire le principe de solidarité au fondement de notre protection sociale collective.

Par conséquent, le CNF continue de revendiquer l'abrogation des dernières réformes des retraites ainsi que celle de l'assurance chômage qui introduit des droits dégressifs.

Le CNF condamne la récente loi concernant les bénéficiaires du RSA, contraints de faire des travaux d'intérêt général sans salaire, alors même qu'ils sont privés d'emploi.

Le CNF appelle à la régularisation des travailleurs sans papiers exploités et à leur intégration sans restrictions de droits aux régimes de protection sociale.

Le CNF dénonce et condamne fermement le détournement des fonds de la formation professionnelle utilisés comme une simple variable d'économie pour les employeurs. Cette pratique permet de bénéficier d'exonérations de cotisations tout en maintenant dans la précarité des salariés pourtant déjà formés et/ou diplômés, transformés en viviers de main d'oeuvre corvéables et sous-payés.

Le CNF s'oppose à toute remise en cause de la loi de réduction du temps de travail. Le CNF rappelle que les 35 heures ont été largement financées par les salariés au fil des ans par la modération salariale qu'ils ont subie et la baisse de droits sociaux provoquée par les exonérations de cotisations patronales consenties aux employeurs.

Agir et ne pas subir

Dans ce contexte particulièrement menaçant pour nos droits et nos libertés, où les crises et les guerres s'enchaînent à une fréquence inquiétante, le CNF rappelle que la crise climatique n'a pas disparu et qu'elle s'accentue année après année. Le recul des ambitions internationales éloigne la perspective d'une meilleure protection des ressources naturelles et d'une limitation des pollutions.

Dans la cacophonie d'efforts de guerre et de conflits commerciaux, la compétitivité économique est redevenue le maître étalon décomplexé de toute décision politique. Les normes sociales et environnementales protectrices, essentielles pour nos conditions de vie et de santé, sont de nouveau considérées comme des freins économiques.

Le CNF estime qu'espérer un gain social d'un recul des normes environnementales, notamment dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des transports, serait se fourvoyer.

Le CNF continue au contraire de revendiquer les moyens nécessaires à la transition écologique, dans une logique de développement durable : social et environnemental doivent aller de pair contre les intérêts capitalistes et non s'opposer.

Cette logique sera déterminante face aux bouleversements et menaces induites par les développements de l'Intelligence Artificielle.

Pour mener tous ces combats, le CNF appelle tous les syndicats de la fédération à poursuivre leurs efforts de développement. En tant qu'organisation de combat et de défense, le syndicat est et sera un acteur majeur de la lutte sociale et environnementale.

Le CNF donne mandat au secrétariat fédéral pour engager toutes les actions nécessaires pour faire aboutir ses légitimes revendications, y compris par la grève.

Adoptée à l'unanimité

Le CNF exprime toutes ses condoléances à la famille, aux collègues, et partage toute l'émotion de l'ensemble des agents des DIR, du ministère et plus largement de tous les travailleurs de la route.

Le CNF apporte son soutien à l'ensemble des camarades, des représentants du personnel, des représentants dans les instances qui se battent à tous les niveaux pour faire en sorte qu'on ne meurt pas au travail.

Ce nouveau drame est insupportable. Il vient s'ajouter à la trop longue liste de blessés et de morts : 2 morts en 2 mois, 9 en 10 ans, plus de 170 blessés. Le CNF rappelle à l'Etat employeur ses obligations et exige que des mesures concrètes et immédiates soient mises en place, que des moyens renforcés soient attribués et que des décisions interministérielles soient prises. Le CNF revendique la réelle reconnaissance de la dangerosité des missions des agents des routes.

RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL FÉDÉRAL DE LA FEETS-FO DES 24 ET 25 JUIN 2025 SOUTIEN AUX AGENTS DES ROUTES

Le Conseil National Fédéral de la FEETS (CNF) qui réunit l'ensemble des secteurs du public et du privé, réuni en instance les 24 et 25 juin, est sous le choc du drame qui advenu à la DIR NO où un agent est mort dans l'exercice de ses fonctions.

LE DESSIN DU MOIS



- BON, UN DERNIER DÉSACCORD, ET ON
MET FIN À CE CONCLAVE.

